

**UNITÉ DES FFRS**

2019-2023 / Bulletin n° 096

Le 13 mars 2020

**VERSION MODIFIÉE****RÉMUNÉRATION DES FFRS EN CAS DE CONGÉ  
POUR MISE EN QUARANTAINE**

Le 13 mars 2020, le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes a tenu une réunion avec Postes Canada. Le Syndicat a demandé à l'employeur de lui fournir de plus amples renseignements sur la procédure que doivent suivre les FFRS visés par une mise en quarantaine.

Postes Canada a répondu que les FFRS qui ont un billet du médecin leur demandant de se mettre en quarantaine ou qui se mettent en quarantaine de leur propre chef NE SERONT PAS TENUS d'épuiser tous leurs crédits de congé pour raisons personnelles avant de se prévaloir d'autres types de congé. Le code « 800 » leur sera attribué, et ils seront rémunérés pour le temps passé en quarantaine.

Canada vie examinera les demandes de congé pour mise en quarantaine des FFRS et suivra le même processus que dans le cas des membres de l'unité urbaine.

Solidarité,



Carl Girouard  
Dirigeant national des griefs

CG/mps-sepb 225-/map scfp 1979

